

Montréal, le 5 janvier 2005

Par courriel

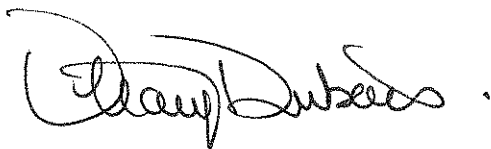
À : TOUS LES PARTICIPANTS

**Objet : Demande du Distributeur relative à l'établissement des tarifs d'électricité
pour l'année tarifaire 2005-2006
Dossier R-3541-2004**

Nous vous transmettons, avec la présente, le calendrier des plaidoiries dans le dossier mentionné en titre.

La Régie s'attend à ce que Hydro-Québec l'informe du moment exact de sa réplique, au plus tard le **7 janvier 2005 à 12h.**

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/sp

P.j.

**DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ
POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2005-2006 — DOSSIER R-3541-2004**

CALENDRIER DES PLAIDOIRIES

Lundi 10 janvier	Mardi 11 janvier	Mercredi 12 janvier	Jeudi 13 janvier	Vendredi 14 janvier
	DÉBUT DES PLAIDOIRIES	SUITE DES PLAIDOIRIES	SUITE DES PLAIDOIRIES	
	9 h 00 OC (1 h) 10 h 00 UMQ (45 m)	9 h 00 FCEI/ASSQ (1 h) 10 h 00 SÉ/AQLPA (45 m)		
	10 h 45 PAUSE SANTÉ	10 h 45 PAUSE SANTÉ		
	11 h 00 : Hydro-Québec (1 h)	11 h 00 UC (45 m) 11 h 45 UPA (15 m)		
	12 h 00 PAUSE LUNCH	12 h 00 FIN DE L'AUDIENCE		
	13 h 30 Hydro-Québec suite (1 h 30) 15 h 00 AIEQ (15 m)			
	15 h 15 PAUSE SANTÉ			
	15 h 30 ACEF de Québec (50 m) 16 h 20 GRAME (30 m) 16 h 50 RNCREQ (30 m)		16 h Réplique d'Hydro-Québec	
	17 h 20 FIN DE L'AUDIENCE		OU PAR ÉCRIT LE 17 JANVIER À 12 H	